

→Edito



D.R.

Nouvelle année... nouvelle formule de votre lettre du CCAH. Renouvelée, enrichie, avec la volonté de renforcer les liens entre tous ses partenaires, l'information de la Lettre évolue pour se centrer désormais sur l'actualité de l'association et de ses membres. Fédérateur et promoteur d'initiatives dans le secteur du handicap, le CCAH souhaite ainsi accentuer en 2009 son soutien financier à la création d'établissements et de services ; valoriser les projets soutenus avec la première édition des « Lauréats du CCAH » ; et bien entendu poursuivre sa mission nationale d'information sur les problématiques émergentes du secteur avec l'organisation en novembre 2009 d'un colloque sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées

et l'édition ce mois, du premier numéro des « Cahiers du CCAH » sur l'accueil et l'accompagnement des personnes autistes.

2009 promet en outre d'être une année de débats et d'engagements pour le secteur médico-social avec en ligne de mire les futures ARS et la transformation des procédures de travail et d'organisation du secteur.

Votre lettre témoignera bien entendu tout au long de cette année de ces discussions et prises de positions, tout en vous informant des différentes initiatives de ses membres en matière d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nous vous souhaitons donc à toutes et à tous une très belle et riche année 2009.

Karine Reverte
Directrice

LA FORMATION

Un nouveau service du CCAH

Depuis quelques années, nous sommes régulièrement sollicités par nos membres adhérents qui nous demandent de relayer notre expertise du secteur du handicap à travers une offre de formation continue. C'est chose faite puisque le catalogue de formation du CCAH est à présent disponible et que les premières sessions ont été organisées au cours du deuxième semestre 2008.

Pour concevoir ces programmes, le CCAH s'est appuyé sur ses membres associés, associations représentatives des personnes handicapées, qui n'ont pas hésité à partager leurs connaissances et à enrichir le contenu de leur expérience de terrain.

Deux stages sont plus spécifiquement destinés aux collaborateurs des services d'action sociale des mutuelles et des groupes de protection sociale. L'objectif est double : mieux appréhender le secteur et ses évolutions législatives ; se familiariser avec les droits des personnes handicapées et les différents dispositifs d'accompagnement.

Par ailleurs, un stage est réservé aux entreprises qui souhaitent recruter une personne en situation de handicap. S'adressant aux directions des ressources humaines mais aussi aux futurs collaborateurs du nouvel arrivant, ce module permet de préciser les enjeux de la loi de 2005 sur la politique handicap de l'entreprise et de mieux préparer l'intégration et le maintien dans l'emploi de la personne handicapée.



En lien avec le plan stratégique du CCAH, le comité proposera également dès ce mois des formations en direction des personnels des MDPH.

Pour consulter le catalogue de formation 2009 :

www.ccah.fr

Pour plus d'informations, contactez jessica.amoordon@ccah.fr ou philippe.berranger@ccah.fr

INSCRIVEZ-VOUS SUR www.ccah.fr POUR RECEVOIR LA NEWSLETTER DU CCAH

ccah

COMITÉ NATIONAL
DE COORDINATION DE L'ACTION
en faveur des personnes handicapées

→ FORMATION CCAH : l'avis des professionnels

Catherine Libois

déléguée à l'action sociale
MALAKOFF MEDERIC

dividuel ou comment calculer la PCH même si ce n'est pas quelque chose qui fait partie de mes fonctions.

Que pensez-vous de la formation que vous avez suivie ?

J'ai trouvé cette formation riche et très complète. Cela m'a permis d'élargir mes connaissances sur le secteur du handicap. Au quotidien, je peux mieux informer et diriger mes interlocuteurs vers les structures compétentes.

Qu'avez-vous mis en place suite à cette formation ?

Je suis plus à l'aise avec les dossiers que je dois traiter. J'ai notamment mieux compris l'importance et le rôle des MDPH dans le dispositif, en quoi consiste un projet in-

Quel est votre perception du handicap ?

C'est un secteur qui m'a toujours intéressée. J'ai passé mon Diplôme d'Etat d'assistante sociale en « bûchant » sur la loi de 1975. Par ailleurs, dans un cadre associatif, j'accompagne chaque année en vacances un groupe de personnes handicapées. Cela crée forcément des liens forts. Je trouve que le regard de la société sur le handicap a évolué de façon positive ces dernières années même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre une égalité de traitement entre personnes valides et personnes handicapées.

Christine Rivard

gestionnaire d'activités sociales RÉUNICA

Qu'avez-vous pensé de la formation ?

C'est très bien de pouvoir mettre à jour ses connaissances en matière de droit des personnes dans un secteur qui a beaucoup évolué ces dernières années. J'ai particulièrement apprécié le rythme de cette formation qui alternait apport pédagogique, travail de groupe et rencontre avec des professionnels du secteur. Le moment le plus fort aura été la visite des établissements Clément Wurtz de Paris récemment soutenus par le CCAH.

En quoi la formation a-t-elle changé votre regard sur le handicap ?

La rencontre avec les directeurs d'établissements m'a permis de me rendre compte des moyens mis en œuvre pour les personnes handicapées les plus dépendantes. Surtout, j'ai trouvé que ces établissements étaient pleins de vie, foisonnant de projets adaptés à chacun des résidents.

Conseilleriez-vous ce stage ?

Bien sûr, c'est un stage utile pour toute personne travaillant dans ce secteur d'activité. Il permet de faire une synthèse sur ses connaissances mais aussi de les approfondir en balayant l'ensemble des dispositifs sans jamais oublier les enjeux humains du secteur.

D.R.



Actualités



→ Loi « hôpital, patients, santé, territoires » - quels changements pour le secteur médico-social ?

Le projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires » porté par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, qui doit entre autres mettre en place les futures agences régionales de santé (ARS), sera débattu au Parlement à partir de janvier 2009.

Outre une réforme de l'hôpital, un des objectifs de ce texte est de repenser l'organisation territoriale du système de santé. Le principe de continuité des prises en charge sanitaires et médico-sociales devrait permettre d'améliorer les parcours de soins et d'accompagnement en évitant les ruptures. Si ce principe fait consensus, les associations s'inquiètent de la place qu'occupera le secteur médico-social dans la nouvelle architecture qui se dessine avec la mise en place des futures ARS. Est également contestée la mise en œuvre d'une procédure d'appel à projets pour la création de nouvelles places.

Pour aller plus loin, un article sur ce sujet est disponible sur le site www.ccah.fr

→ L'accompagnement des personnes atteintes d'autisme : où en sommes-nous ?

Actualité foisonnante pour l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme : avis du comité consultatif national d'éthique alertant la France sur la situation douloureuse des personnes autistes, présentation du nouveau plan autisme 2008-2010 mais aussi création de 4 100 places en établissements et services.

Pour aller plus loin, téléchargez gratuitement le 1^{er} numéro de la nouvelle collection « Les Cahiers du CCAH » disponible sur le site www.ccah.fr

→ La HALDE publie un sondage sur la scolarisation des enfants handicapés (2 décembre 2008)

Etude réalisée auprès de 501 directeurs d'écoles maternelles et primaires, 250 élus de communes de plus de 5000 habitants et 214 parents d'élèves handicapés

96 % des parents interrogés, 97 % des élus et 88 % des directeurs sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. 86 % des directeurs qui accueillent déjà des élèves handicapés ont le sentiment que la scolarisation fonctionne bien. En revanche, 58 % des directeurs qui n'accueillent pas d'enfant handicapé ont le sentiment qu'il leur serait difficile de le faire et appréhendent la première expérience. Seuls 43 % des élus considèrent la progression de la scolarisation des enfants handicapés comme un enjeu prioritaire de leur mandat.

Quant aux parents interrogés, s'ils sont majoritairement satisfaits pour leur propre situation, 55 % jugent que la scolarisation dans leur commune ne fonctionne pas bien et 46 % sont insatisfaits des relations avec la MDPH.

Si tous les sondés sont d'accord pour dire que la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire progresse, ils regrettent tous un manque d'information sur les démarches à suivre et de formation pour les professionnels.

Pour en savoir plus : <http://www.halde.fr/La-HALDE-publie-un-sondage-sur-la.html>



Habitat regroupé de Chambray-les-Tours

VIVRE AUTONOME MALGRÉ LA DÉPENDANCE

Depuis 1996, l'institut du Mai de Chinon, structure originale et unique en France, forme à l'autonomie et à l'insertion sociale des adultes handicapés moteurs cérébraux et apparentés vivant jusque là dans des foyers ou au domicile de leurs parents.

Dans un premier temps, au moyen d'un projet d'apprentissage adapté à chaque personne, l'équipe aide les résidents de l'institut à découvrir et à exploiter leurs potentialités et à dépasser leurs peurs, et celles de leurs proches, de « faire de façon autonome ». Au cours de leur passage dans l'Institut, ils vont ainsi apprendre à se mettre en valeur, à se déplacer seuls en ville, à prendre en charge leur santé, à gérer les tâches de la vie quotidienne, à maîtriser les dépenses liées à une vie en appartement, à utiliser la domotique...

La deuxième étape permet de faire une première expérience de vie autonome accompagnée dans un logement individuel à Chinon. Au sortir de cette formation qui dure en moyenne 48 mois, les résidents s'installent, avec l'aide de l'association Le Mai, dans la ville de leur choix. Pour les personnes les plus dépendantes qui peuvent avoir besoin de soins fréquents, d'une intervention urgente ou d'une veille de nuit, l'association Le Mai a développé un projet d'habitat regroupé à Chambray les Tours (Indre et Loire). Six appartements d'en-

viron 50 m² ont ainsi été pensés pour être accessibles quel que soit le handicap du locataire et des équipements domotisés ont été installés : motorisation des portes, des fenêtres et des volets, commandes à distance, système de lève-personnes sur rail, aménagement des cuisines...

Afin qu'elles puissent poursuivre leur processus d'autonomisation malgré leurs dépendances, un local situé à proximité des logements permet d'assurer un service d'accompagnement de nuit, financé grâce à la mutualisation des Prestations de Compensation du Handicap (PCH) des locataires.

Originaires de toute la France, les personnes ont intégré leur logement progressivement depuis mai 2008.

Offrant une alternative nouvelle aux personnes lourdement handicapées, ce projet a obtenu par l'intermédiaire du CCAH une subvention de 75 900 €.

Association Le Mai

24, rue de Clocheville - 37000 Tours - 02 47 64 71 83



D.R.

EN BREF

→ LE CCAH, PARTENAIRE DU PRIX OCIRP :

le 1^{er} décembre 2008, l'OCIRP a lancé la 2^e édition du prix « Acteurs économiques et Handicap ». La remise de prix aura lieu le 17 juin 2009 à Paris.

Plus d'informations sur www.exempleasivre.fr

→ D&O :

Après un passage de trois jours à Paris début décembre, le village itinérant D&O poursuivra son chemin en 2009 à travers la France pour présenter son exposition « Handicap & Dépendance ». Le CCAH est partenaire de cette manifestation.

Plus d'informations sur www.groupe-do.fr

→ APAJH :

- Le 19 novembre 2008, après dix années de présidence de la Fédération des APAJH, Fernand TOURNAN a été honoré par la Légion d'honneur, en présence des présidents des associations départementales.

- Le 11 décembre dernier, Jean-Louis GARCIA a été élu président par le Conseil d'Administration pour succéder à Fernand TOURNAN.



D.R.

VIE DANS LA VILLE

Sortir et faire du sport dans les Hauts-de-Seine

« Vie dans la ville » est un nouveau service proposé dans les Hauts-de-Seine aux personnes handicapées souhaitant être accompagnées lors d'une sortie culturelle (cinéma, théâtre, etc.) ou sportive (tennis, escalade, etc.).

Dans un premier temps, une évaluatrice du service rencontre la personne et précise son aptitude par rapport au sport ou au loisir choisi. Si la personne handicapée souhaite pratiquer un sport, « Vie dans la ville » se met en relation avec un prestataire spécialisé qui va

mettre à disposition un accompagnateur ou éducateur sportif. Lorsque la personne souhaite se rendre au cinéma, au théâtre ou à une manifestation sportive, « Vie dans la ville » fait appel au bénévolat (Espace bénévolat, France Bénévolat).

Porté par l'ADAPEI des Hauts-de-Seine, « Vie dans la ville » a démarré en septembre 2008 dans la commune de Chaville. Dès 2009, Nanterre, Rueil-Malmaison, Clichy-la-Garenne, Antony et Issy-les-Moulineaux seront également

→→

Agenda



> JOURNÉES NATIONALES D'ETUDE SUR L'AUTISME

Du 5-02 au 6-02-2009

« Autismes et changements : grandir et devenir adulte aujourd'hui »
Montpellier

www.journees-autisme.fr

> 1^{ÈRES} RENCONTRES SCIENTIFIQUES SUR L'AUTONOMIE ORGANISÉES PAR LA CNSA

12 FÉVRIER 2009

Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris.

Informations au 01 47 70 45 80

www.ptolemee.com/cnsa/



destinataires du service.

Chaque habitant du département intéressé par ce service original peut se renseigner auprès de son CCAS. Le coût horaire du service est de 31 € mais la participation de l'usager n'est que de 3,50 €, le reste étant pris en charge par les différents partenaires institutionnels (CAF 92, Communes, Conseil Général, mécénat).

Le CCAH a proposé à ses membres adhérents de participer au financement de ce service à hauteur de 40 000 €.

ADAPEI 92 – Service « Vie dans la ville »

54, Rue de la Monesse - 92310 Sèvres

Tél : 01 41 14 06 34

3 questions à...



Thierry NOUVEL

Directeur général de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) et administrateur du CCAH.

L'Unapei a deux missions essentielles : représenter les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles auprès des pouvoirs publics et soutenir son réseau constitué de 600 associations qui gèrent près de 3 000 établissements ou services et rassemblent 60 000 familles.

tion des lieux ouverts au public : administrations, commerces, banques... en déployant ainsi le pictogramme S3A (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité) que l'Unapei a créé et qui est à présent normalisé. L'ambition de l'inscrire durablement dans le paysage urbain, à l'instar du fauteuil roulant pour le handicap physique, illustrant ainsi que les personnes handicapées mentales y ont toute leur place et que notre société se doit d'être en mesure de les accueillir et de les accompagner dans leur quotidien.



vieillesse – heureux – d'une grande partie des personnes handicapées mentales. De nombreuses associations affiliées peinent à faire aboutir leur projet de création de telles structures faute de moyens financiers. C'est également une palette de services qu'il faut développer afin d'adapter nos réponses en fonction de la diversité des besoins.

Qu'attendez-vous de l'association entre partenaires privés et associations les plus représentatives des personnes handicapées permise par le positionnement original du CCAH ?

Le rôle du CCAH, dont l'Unapei a d'ailleurs été à l'origine de la création, est de faire aboutir des projets portés par des associations grâce à l'engagement des partenaires privés en direction des personnes handicapées. La présence de ces organismes au sein du CCAH leur permet de dépasser leurs propres intérêts au profit exclusif de personnes handicapées et ce quel que soit leur handicap. Ainsi au travers du CCAH, c'est la solidarité envers ces personnes qui s'exprime. L'Unapei et ses associations attendent du CCAH qu'il puisse être encore davantage un espace de solidarité et permettre, dans le cadre d'une mutualisation des moyens apportés par ses différents partenaires, de faire face aux besoins des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Quels sont, en 2009, les grands projets de l'Unapei pour l'accompagnement des personnes handicapées ?

Les réformes actuellement en cours amènent l'Unapei à renforcer son soutien à ses asso-

ciations que ce soit dans le cadre de la gestion des établissements et services que dans le cadre du développement de la vie associative. Pour 2009, qui est la dernière année du 1^{er} cinquantenaire de l'Unapei, un premier projet consiste donc à renforcer l'accompagnement de nos associations dans les mutations qu'elles traversent. Par ailleurs, en 2009, l'Unapei va favoriser l'accès de la cité aux personnes handicapées mentales. Cela passe par des actions d'information et de formation en direc-

Quels sont, selon l'Unapei, les besoins prioritaires en termes de solutions d'accueil et de services d'accompagnement pour les personnes handicapées mentales ?

Le programme pluriannuel de création de 50 000 places annoncé par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap répond en grande partie aux demandes de l'Unapei et donc aux besoins des personnes handicapées mentales pour les 5 prochaines années. Toutefois, demeure une question préoccupante : l'insuffisance alarmante de places dans des structures adaptées aux personnes handicapées mentales vieillissantes. Les besoins sont immenses compte tenu du



D.R.